

UNE FOIS ÉLU... LE TRAVAIL COMMENCE !

- Rendez-vous pour le **1^{er} conseil municipal** des enfants en présence de Monsieur le Maire le **samedi 28 janvier 2023**.
- **A vos idées... et projets !**

POUR EN SAVOIR PLUS

- Retrouve toutes les informations concernant le Conseil Municipal des Enfants sur le site internet de la mairie de Crespières :

<http://crespieres.fr/conseil-municipal-des-enfants/>

- Tu y trouveras notamment :
 - l'autorisation parentale à faire remplir et signer par tes parents,
 - la fiche de candidature à remplir,
 - un exemple d'affiche de campagne,
 - le planning de la mise en place du CME.
- Tu peux également contacter la mairie au 01 30 54 44 12 ou Myriam Guilmet, référente CME, au 06 82 56 32 80 ou par mail à cme@mairie-crespieres.fr



VILLE DE CRESPIERES
YVELINES



CONSEIL MUNICIPAL
DES ENFANTS DE
CRESPIERES

GUIDE DE PRÉSENTATION

LE CME, C'EST QUOI ?

- C'est le **Conseil Municipal des Enfants**.
- Il est composé de **12 enfants habitant Crespières**.
- Les enfants conseillers représentent l'ensemble des enfants crespérois.
- C'est **un lieu de rencontres, d'échanges, de discussions, d'expression et de réflexion**.
- Les conseillers proposent des projets pour **améliorer la vie quotidienne des enfants** de la ville.



LA MISSION DU CONSEILLER

- Le conseiller municipal enfant est **élu pour 2 ans**.
- Il collecte les idées et souhaits de ses camarades. Il est **le porte parole des enfants crespériois** qu'il représente.
- Il assiste à des réunions régulières, toutes les 4 à 6 semaines, le mercredi de 17h à 18h, encadrées par des animateurs et des élus adultes.

Dans ces réunions, il propose et participe à la réalisation des projets utiles pour tous.

- Il informe ses camarades des décisions prises.
- Il a une mission de représentation lors des cérémonies officielles.



POUR ÊTRE CONSEILLER, IL FAUT :

- Habiter Crespières** et être élève de **CE2, CM1 ou CM2**.
- En parler avec tes parents et qu'ils soient d'accord.
- Parler avec tes camarades pour connaître leurs idées et leurs besoins afin de préparer ton programme.
- Préparer ta **candidature** et l'**autorisation de tes parents** pour le 9 janvier 2023.
- Créer ton affiche électorale, qui t'aidera à convaincre tes amis de voter pour toi. La **campagne électorale** se déroulera du 12 au 20 janvier 2023.
- Assister à la formation des candidats le mercredi 11 janvier 2023.
- Etre élu** lors des élections du samedi 21 janvier 2023.



LES ÉLECTIONS, COMMENT VOTER ?

1. Tu dois te rendre en mairie le **samedi 21 janvier 2023** muni de ta carte d'électeur.
2. Aller dans l'isoloir avec les bulletins de vote et une enveloppe qui seront mis à ta disposition.
3. Déposer ton bulletin de vote dans l'urne.
4. Signer la liste d'émargement.



Les résultats des élections sont donnés à la fin du dépouillement des enveloppes, qui a lieu à la clôture du bureau de vote le jour même.

Le conseil municipal des enfants de Crespières sera constitué de **12 enfants (4 enfants par classe, parité filles/garçons), élus à la majorité pour 2 ans (2023/2024)**.

